



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 avril 2021 à 18 H 30

Présents : Mesdames Éliette BESSE - Jeanine CARPENTIER - Joëlle CHARISSOU - Laëtitia GUINDRE - Marion PATIENT - Irène SERVIÈRES - Messieurs Pascal FOUCHÉ - Marceau BOURDARIAS - Pierre CHASSAING - Michel ESCURE - Denis LAJOINIE - Patrice MARTINIE - José MOREIRA.

Excusés : Marie-Pierre PERRIER et Nicolas PAILLER

La séance est ouverte à 18 H 30

- 1 - Désignation du secrétaire de séance,
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2020 et du 7 décembre 2020,
- 3 - Approbation des comptes de gestion 2020 du trésorier,
- 4 - Présentation et vote des comptes administratifs 2020 : budgets communal, C.C.A.S. et lotissement,
- 5 - Affectation des résultats de l'exercice 2020 : budgets communal, C.C.A.S. et lotissement,
- 6 - Attribution des subventions aux associations 2021,
- 7 - Programme travaux 2021,
- 8 - Vote des taxes des contributions directes,
- 9 - Approbation des budgets primitifs de l'année 2021 : budgets communal, C.C.A.S. et lotissement,
- 10 - Rénovation énergétique : demande de subvention DETR,
- 11 - Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2021/2023 avec le Département,
- 12 - Participation fiscalisée à la fédération des syndicats d'électrification,
- 13 - Approbation de la modification des statuts de la FDEE 19,
- 14- Temps d'activités périscolaires : Renouvellement de la dérogation pour un retour à 4 jours,
- 15 - Motions de soutien diverses,
- 16 - Divers,
- 17 - Questions diverses.

Selon les termes de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, la séance du conseil municipal se déroulera en présence d'un public composé de 15 personnes maximum.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Éliette BESSE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision

2- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020 ET DU 7 DÉCEMBRE 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2020 a été **approuvé à l'unanimité**.

Le compte rendu du conseil municipal du 07 décembre 2020 a été **approuvé à l'unanimité**.

3- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU TRÉSORIER

Le conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,
- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur,
- considérant que toutes les pièces concordent,
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Pour : 13

4 - PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : BUDGETS COMMUNAL, C.C.A.S. ET LOTISSEMENT

Éliette BESSE donne lecture du compte administratif du budget communal, C.C.A.S. et lotissement de l'année 2020.

• COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

- Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement de l'année 2020	+ 55 341,50
Excédent de l'année antérieure	+ 166 823,50
	<hr/>
	+ 222 165,00

- Section d'investissement

Déficit d'investissement de l'année 2020	- 34 194,47
Excédent de l'année antérieure	+ 164 057,44
	<hr/>
<u>Excédent d'investissement</u>	+ 129 862,97

→ **RÉSULTAT DE CLÔTURE** : EXCÉDENT DE + 352 027,97

Résultat du vote : pour : 12

• **COMPTE ADMINISTRATIF DU C.C.A.S**

- Section de fonctionnement

Déficit de fonctionnement de l'année 2020	- 347,51
Excédent de l'année antérieure	+ 5 979,23
Excédent de fonctionnement	+ 5 631,72
→ <u>RÉSULTAT DE CLÔTURE</u> : EXCÉDENT DE	+ 5 631,72

Résultat du vote : pour : 12

• **COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT**

- Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement de l'année 2020	0,00
Déficit de l'année antérieure	0,00
Résultat de fonctionnement	0,00

- Section d'investissement

Déficit d'investissement de l'année 2020	0,00
Déficit de l'année antérieure	- 58 527,35
Déficit d'investissement	- 58 527,35

→ RÉSULTAT DE CLÔTURE : DÉFICIT DE - 58 527,35

Résultat du vote : pour : 12

5 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

Éliette BESSE présente la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget communal, C.C.A.S. et lotissement de l'année 2020.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE

Résultat de fonctionnement antérieur	+ 166 823,50
Résultat d'investissement antérieur reporté	+ 164 057,44
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020</u>	
Recettes	+ 201 058,45
Dépenses	+ 235 252,92
Solde d'exécution de l'exercice	- 34 194,47
Solde année antérieure	+ 164 057,44
Solde d'exécution cumulé	+ 129 862,97

<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	+ 8 445,06
Dépenses	+ 55 901,16
	- 47 456,10

Résultats de fonctionnement au 31/12/2020

Recettes	+ 805 320,84
Dépenses	+ 749 979,34
Résultat de l'exercice	+ 55 341,50
Excédent antérieur	+ 166 823,50
Total à affecter	+ 222 165,00

Ces résultats seront repris dans le budget principal 2021 de la façon suivante :

au 1068 - investissement recettes : + 114 165,00

au 002 - fonctionnement recettes : + 108 000,00

au 001 - investissement recettes : + 129 862,97

Résultat du vote : pour : 13

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU C.C.A.S

Résultat de fonctionnement antérieur	+ 5 979,23
Recettes	+ 5 245,50
Dépenses	+ 5 593,01
Solde d'exécution de l'exercice	- 347,51
Solde année antérieur	+ 5 979,23
Solde d'exécution cumulé	+ 5 631,72

Ces résultats seront repris dans le budget CCAS 2021 de la façon suivante :

au 002 - fonctionnement recettes : + 5 631,72

Résultat du vote : pour : 13

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU LOTISSEMENT

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde année antérieure	- 58 527,35
Solde d'exécution de l'exercice	0,00
Solde d'exécution cumulé	- 58 527,35

Résultats de fonctionnement au 31/12/2020

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde antérieur	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Total à affecter	0,00

Ces résultats seront repris dans le budget lotissement 2021 de la façon suivante :

au 002 - fonctionnement recettes : 0,00
au 001 - investissement dépenses : - 58 527,35

6 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Monsieur Denis LAJOINIE, président et Madame Irène SERVIÈRES, trésorière du foyer des jeunes et d'éducation populaire quittent la salle et s'abstiennent de prendre part à la délibération. Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution des sommes par association et ce, conformément au tableau annexé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé sur la répartition des subventions selon le tableau annexé.

Résultat du vote : abstention : 3
pour : 10

7 - PROGRAMME TRAVAUX 2021

Michel ESCURE présente l'ensemble des travaux envisagés pour l'année 2021.

PROJETS ET INVESTISSEMENTS :

Dans le cadre de la transition écologique, la mairie a lancé des diagnostics énergétiques sur l'ensemble des bâtiments communaux en ciblant l'école en priorité pour bénéficier ainsi des aides de l'État dans le cadre du plan de relance. Il va être procédé à l'isolation énergétique notamment de la garderie et du réfectoire ainsi qu'au traitement de l'air (radon). L'estimation des dépenses est de **152 200 euros** H.T. avec une subvention à hauteur de 60 % (30 % de l'État et 30 % du conseil départemental).

La toiture de l'église est en mauvais état. Une expertise a été réalisée, il a été constaté : une infiltration des eaux sur la partie couverte en lauzes, le glissement de certaines lauzes (bras sud du transept). Certains travaux doivent être faits en urgence : démoussage et remplacement de lauzes. Il faut prévoir une enveloppe de **41 000 euros** TTC.

Depuis des années, il est prévu l'enfouissement au Puy Marut des réseaux aériens. La fédération départementale d'électricité prend en charge l'enfouissement du réseau électrique. La municipalité endosse la réfection de l'éclairage public et du réseau téléphonique. Il faut prévoir une enveloppe de **25 000 euros** pour l'éclairage public et **30 000 euros** pour la téléphonie. Le Syndicat des Eaux du Maumont s'occupe de la réfection d'une partie du réseau d'eau potable et Tulle Agglo une partie du réseau d'assainissement collectif.

ENTRETIEN COURANT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Entretien et réparation des bâtiments communaux : peinture mairie, travaux d'électricité, menuiserie salle du conseil, porte de l'église, sol de l'école et de la garderie etc... Il faut prévoir une enveloppe de **47 000 euros**.

Tulle Agglo va poursuivre les travaux de voirie : Lagrave à Murat en enrobé, une partie à Fressinges, une partie au village de La Ramade et peut-être aux Faureaux. Une enveloppe de **130 000 euros** est prévue.

En plus, la commune rajoute une enveloppe de **50 000 euros** pour restaurer des chemins ruraux ainsi que pour réaliser des accès riverains, qui ne rentrent pas dans les prérogatives de Tulle Agglo et enfin, installer de la signalétique.

Afin de rejoindre l'arboretum plus facilement, un accès piéton sous le city stade va être créé.

La commission des travaux se réunira pour affiner et prioriser les travaux.

Plan de relance numérique à l'école : un devis de 15 000 euros pour deux vidéoprojecteurs interactifs, 16 tablettes et 1 PC pour les enseignants est réalisé. Cet équipement est subventionné à hauteur de 9 000 euros.

Pour info : Des travaux de sectorisation (repérer et réparer les fuites d'eau) et de remplacement de l'armoire électrique au lieu-dit « Le Négrier » sont mis en place par le Syndicat des Eaux du Maumont. Une enveloppe de **55 000 euros** est prévue.

8 - VOTE DES TAXES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Éliette BESSE présente la circulaire de la direction générale des finances publiques concernant les taxes des contributions directes. Conformément aux engagements du Président de la République, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période de 2020 à 2023.

Le produit de la TH sur les résidences secondaires reste affecté aux communes.

Pour compenser la perte du produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes.

$$12,02 \% + 21,35 \% = 33,37 \%$$

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,37. %

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste maintenue.

On applique un coefficient correcteur fixé par l'État pour permettre de neutraliser les écarts.

Ce ne sont que les bases qui ont augmenté.

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases 2020 (%)	Taux appliqués (%)	Produit voté	Variation du produit 2020 (%)
Taxe foncière (bâti) (*)	851 100	0,949	33,370	284 012	180,254
Taxe foncière (non bâti)	25 800	0,389	50,370	12 995	0,386
TOTAL	876 900			297 007	

(*) dont taux départemental 2020 : 21,35 %

Monsieur le maire propose de rester en taux constant.

Résultat du vote : pour : 13

**9 – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'ANNÉE 2021 :
BUDGET COMMUNAL, C.C.A.S. ET LOTISSEMENT**

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 893 258,00
Section d'investissement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 580 496,56

Résultat du vote : pour : 13

BUDGET PRIMITIF DU C.C.A.S.

Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 10 431,72

Résultat du vote : pour : 13

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT

Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 59 532,35
Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 59 527,35

Résultat du vote : pour : 13

10 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Les travaux pour la rénovation énergétique de l'école dont le coût est estimé à 152 200 euros H.T seront subventionnés à hauteur de 30 %, soit un montant de 45 660 euros.

Résultat du vote : pour : 13

**11 - APPROBATION DU CONTRAT DE SOLIDARITÉ COMMUNAL 2021/2023 AVEC
LE DÉPARTEMENT**

Le maire présente au conseil municipal le Contrat de Solidarité Communal 2021/2023 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux (voir tableau)
Ce contrat est modifiable au cours de la période par un avenant si un autre projet se présente.

Monsieur Marceau BOURDARIAS soumet l'idée que la « maison TEYSSIER » pourrait servir de salle de réunion pour les jeunes car le city stade est très utilisé.

Résultat du vote : pour : 13

12 - PARTICIPATION FISCALISÉE À LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS D'ÉLECTRIFICATION

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze a décidé de demander à la commune une participation de 14 595,82 euros au titre de l'année 2021.

Le conseil municipal accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de cette somme.

Résultat du vote : pour : 13

13 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDEE 19

Le maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont les dispositions principales sont les suivantes :

➤ Article 8.1.2 : COMPOSITION

Le Syndicat est administré par un Comité composé de 76 - 74 membres issus des collèges électoraux définis ci-dessous et des communes non rattachées aux secteurs.

➤ Article 8.1.3 : COLLEGES ELECTORAUX DES SECTEURS INTERCOMMUNAUX

Un même délégué doit donc représenter le Secteur à la fois pour la compétence obligatoire et pour une ou plusieurs compétences optionnelles. Dans les cas où toutes les communes, d'un secteur défini, adhèrent à une compétence, l'ensemble des délégués de ce secteur est habilité à délibérer sur les sujets de ladite compétence.

*Pour les communes urbaines rattachées aux Secteurs Intercommunaux, la commune urbaine (catégorie A du cahier des charges de concession) rattachée à un Secteur Intercommunal, est représenté au Comité Syndical par deux titulaires et un nombre identique de suppléants, appelés à siéger au dit Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué de secteur titulaire. Cette Commune est la suivante : *AHASSÆ, Brive-la-Gaillarde.**

➤ Article 8.8 : QUORUM

Comptent pour le calcul des présents :

- *Les membres du Comité titulaires ;*
- *Les membres du Comité suppléants remplaçant les membres titulaires empêchés issus ~~de~~ la même collectivité du même secteur intercommunal d'énergie.*

➤ Article 9.2.2 : DEPENSES.

- *Le paiement des dépenses de maîtrise d'œuvre, études et travaux d'électrification rurale et de toutes dépenses liées à l'exercice réglementaire de la compétence.*

➤ Article 9.4 : RECOURS A L'EMPRUNT.

Le syndicat remboursera les annuités et déduira du produit de la ~~Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité~~ et imputera cette somme ~~la part imputable~~ à chaque secteur bénéficiaire de l'emprunt.

➤ Article 15 :

La décision définitive est prise dans les conditions prévues par l'article L. 5211-47 20 du CGCT.

➤ ANNEXE 1

➤ ANNEXE 2

Le maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (215 communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.
Il rappelle qu'ils seront adoptés si la «majorité qualifiée» des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 17 mai 2021.

Résultat du vote : pour : 13

14 - TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION POUR UN RETOUR À 4 JOURS

Monsieur le maire refait un bref historique. En 2017, la commune a opté pour un aménagement du temps scolaire à 4 jours par semaine pour une période de 3 ans. La demande de dérogation doit être renouvelée. Le conseil d'école s'est réuni le 2 mars et a voté à l'unanimité pour rester à 4 jours par semaine.

Monsieur le maire propose de rester à 4 jours par semaine comme le souhaite le conseil d'école et de renouveler la demande de dérogation.

Résultat du vote : pour : 13

15 - MOTIONS DE SOUTIEN DIVERSES

Monsieur le maire fait lecture d'une motion de soutien contre le projet HERCULE. La Fédération départementale d'électrification et les syndicats souhaitent faire annuler ce projet qui selon eux, est dangereux avec l'arrivée d'investisseurs privés.
Le maire propose de soutenir cette motion.

Résultat du vote : pour : 13

16 – DIVERS

Demande de création d'accès public

Une demande de création d'un accès public pour desservir la parcelle cadastrée n° 81, section AH, aux Terres de Cessenat, actuellement desservie par un chemin de servitude, est présentée au conseil municipal car pour être entretenu par la commune, ce chemin doit devenir communal. La viabilité d'un accès public serait réalisée par la commune après accord des propriétaires et usagers. Les frais engagés seront exclusivement à la charge des vendeurs.
Le maire propose d'envoyer un courrier explicatif à l'attention du médiateur et de tous les riverains.

Demande d'installation d'une antenne relais

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet d'implantation, par une Société multi opérateurs, d'une antenne relais pour couvrir le tronçon de route nationale 1089 entre le tunnel de Bonnel et le tunnel des Iles. Une antenne de 40 mètres de hauteur serait orientée vers la route nationale. La société propose d'acheter une parcelle de 160 m² à la commune pour 8 000 euros.

Résultat du vote : contre : 13

Demande d'aliénation du chemin du Bail

Monsieur le maire présente la demande de Monsieur et Madame CHASTANG Roger d'aliéner une partie du chemin qui jouxte leur maison, qu'ils souhaitent réhabiliter. Ce chemin n'est plus entretenu et n'est plus praticable. L'aliénation d'une partie de ce chemin doit passer par une enquête publique à la charge de la commune (environ 1500 euros)

Les frais afférents à cette situation seront à la charge exclusive des demandeurs.
De plus, il devra être demandé à son voisin, Monsieur DELIVET, son accord.

Comice Agricole 2024

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'inscription de la commune au Comice agricole en 2024.

Demande d'exonération du loyer

Monsieur le maire fait part d'une demande d'exonération de loyer du salon de coiffure pour le mois de décembre 2020.

Résultat du vote : pour : 13

17 - QUESTIONS DIVERSES

Laëtitia GUINDRE fait remarquer que des parents trouvent que le gel hydroalcoolique irrite les mains de leurs enfants. Joëlle CHARISSOU répond que ledit produit a été testé et répond parfaitement aux normes en vigueur, ce produit est irréprochable.

Denis LAJOINIE demande quand l'eau sera traitée par UV dans le lotissement du Puy Marut. Michel ESCURE répond que le Syndicat des Eaux du Maumont s'est engagé à le faire rapidement mais le processus est ralenti car l'ARS n'est pas d'accord,

La séance est levée à 22 h 20.

Le maire,



Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,

Éliette BESSE